

L'hon. M. Hellyer: A cause de la déclaration des droits.

Le très hon. M. Diefenbaker: ...et supporter le blâme si des milliers d'emplois qui auraient pu être créés ne le sont pas, par suite du geste qu'ils ont posé.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire remarquer à la Chambre que pour commencer, le premier ministre (M. Diefenbaker) a demandé la permission de revenir à l'appel des motions, ce qui fut accordé. Il ne s'agit pas ici d'une déclaration comme celles qu'on fait d'habitude à l'appel des motions, mais plutôt en d'autres circonstances. En tout cas, vu l'importance de la déclaration, je ne pense pas qu'il soit de mise d'ajouter quoi que ce soit pour le moment. (*Exclamations*).

M. Hazen Argue (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, on s'étonne que le premier ministre (M. Diefenbaker) prenne cette attitude après avoir menacé le Sénat, plus tôt cette année, et après avoir fait croire à la population qu'on prendrait une certaine initiative si le Sénat insistait pour conserver l'amendement qu'il avait apporté.

M. Speakman: Irréfléchi!

M. Argue: L'autre endroit a opté pour cette ligne de conduite et, pour notre part, nous estimons qu'il n'est que juste que les Canadiens puissent en appeler de la décision du ministre. Nous estimons que le gouvernement ne peut essayer de faire tenir le Sénat responsable du chômage... (*Exclamations*)... même si le premier ministre a essayé de le faire.

M. Benidickson: De mettre l'affaire sur le dos du Sénat.

M. Speakman: C'est une déclaration irréfléchie formulée par une personne peu sérieuse.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

LA «EQUITABLE GENERAL INSURANCE COMPANY»

M. Robert Lafrenière (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour présenter le bill n° S-30, qui vise à constituer en corporation la *Equitable General Insurance Company*. J'avoue que le bill est arrivé de l'autre endroit sur le tard, mais comme la session risque d'être prorogée n'importe quand, j'aimerais que la Chambre donne son consentement unanime pour que nous adoptions dès maintenant la mesure en deuxième lecture.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): J'ai jeté un coup d'œil sur le projet de loi. C'est une mesure ordinaire qui serait mise en délibération si on l'avait présentée à la Chambre des communes tout d'abord au lieu d'en saisir l'autre endroit. Si le député ne songe qu'à obtenir la deuxième lecture, notre groupe ne s'y oppose pas. Mais s'il désire ensuite faire former la Chambre en comité plénier pour l'examen de la mesure, comme il est maintenant six heures un quart, ou presque, je crois que nous devrions attendre à demain pour ce faire, car je suis sûr que, compte tenu des dispositions du bill, notre groupe ne soulèvera pas d'objection.

M. Hazen Argue (Assiniboia): L'attitude du député de Laurier est bonne. Le bill a été recommandé par le surintendant des assurances de sorte que nous n'avons rien à y objecter et la procédure proposée est satisfaisante.

M. l'Orateur: Ainsi, je pense que la Chambre est disposée à accéder à la requête du député de Québec-Montmorency et de faire subir au bill la deuxième lecture en dérogation du règlement prescrivant qu'il doit alors être renvoyé au comité, pour qu'il soit examiné demain.

M. Benidickson: Ne figurera-t-il pas dans le *Feuilleton* de demain?

M. l'Orateur: Le bill doit être soumis au comité de la banque et du commerce, à moins, bien entendu, que le Règlement ne soit suspendu.

L'hon. M. Chevrier: Ne pourrions-nous pas agir ainsi? Nous pourrions lui donner la deuxième lecture et l'étudier demain en comité plénier. Nous voulons aider le député. Je crois qu'on en a discuté au Sénat et qu'on l'a approuvé. Toutefois, je ne crois pas que nous devions passer encore 10 ou 15 minutes à étudier maintenant la mesure en comité plénier. Nous ne nous opposons pas cependant à l'aborder demain en comité plénier si le député le désire.

(**M. Lafrenière** propose la 2^e lecture du bill.)

La motion est adoptée et le bill lu pour la 2^e fois.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 105 du Règlement, ledit bill est renvoyé au comité spécial de la banque et du commerce.

L'hon. M. Churchill: Au comité plénier de la Chambre, je crois.

M. Benidickson: Du consentement unanime de la Chambre, nous serions disposés à faire un pas de plus pour aider l'honorable député.